

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DE CONSULTANT INDIVIDUEL

I. Contexte et Justification

L'objectif de développement durable 4 relatif à l'éducation vise l'achèvement d'un "enseignement primaire et secondaire gratuit, équitable et de qualité conduisant à des résultats d'apprentissage pertinents et efficaces" pour toutes les filles et tous les garçons d'ici 2030. Au niveau global, l'Institut de Statistiques de l'UNESCO estime qu'environ 258 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes sont non scolarisés. Du côté de FOCUS 2030 du 31 mai 2021, 2,1 milliards des filles et des femmes dans 67 pays n'atteindront pas d'ici 2030 les objectifs clés sur l'égalité de genre (accès à la contraception, éducation des filles, leadership politique, etc.) et 80% des personnes déplacées suite aux conflits et catastrophes naturelles sont des filles et des femmes. Dans le cas du Tchad, l'écart entre les filles et les garçons dans l'achèvement du l'enseignement fondamental 2 (premier cycle du secondaire) est de 12,8 points de pourcentage au niveau national selon l'annuaire statistique scolaire 2021-2022. Les filles/adolescentes sont confrontées au départ massif de l'école. Sur le plan de la qualité, en fin de scolarité, au niveau national, les garçons réalisent des performances significativement supérieures aux filles tant en lecture qu'en mathématiques. Ainsi le score moyen des filles en lecture en fin de scolarité primaire est de 443,6 contre 455,8 pour les garçons, et de 431,9 en mathématiques, contre 441,8 pour les garçons.

L'ampleur des disparités entre filles et garçons dans les parcours scolaires au Tchad, ainsi que les objectifs nationaux en matière d'égalité des genres, requièrent de développer des stratégies qui assurent à la fois un plus grand accès des filles aux services éducatifs, ainsi qu'une meilleure qualité de prestation des services pour celles-ci, de sorte à permettre l'acquisition de compétences fondamentales (en lecture, compréhension de l'écrit et calcul), ou de compétences professionnelles et transférables, le cas échéant.

II. Objectifs de la consultation

L'objectif principal de cette consultation est de concevoir une stratégie nationale d'accélération de la l'éducation des filles, ainsi qu'un plan d'action budgétisé pluriannuel pour sa mise en œuvre. La stratégie proposée sera en ligne avec la stratégie nationale du genre d'une part, ainsi qu'avec le Plan Intérimaire de l'Education au Tchad d'autre part.

III. Responsabilités/Méthodologie

Sous la supervision directe du chef de section éducation, en collaboration avec la section protection de l'enfant, la section changement social et comportemental, l'unité genre, et le Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique, le consultant effectuera les tâches suivantes :

- Faire une revue de littérature et présenter les initiatives internationales réussies en matière d'accélération de l'éducation des filles, notamment dans des contextes (économiques, sociaux, culturels) comparables à celui du Tchad ;

- En partant d'une analyse des facteurs de l'éducation des filles au Tchad, et en tenant compte de la stratégie nationale du genre ainsi que l'expérience internationale, proposer une stratégie nationale d'accélération de l'éducation des filles ;
- Analyser la politique nationale et les stratégies adoptées pour favoriser l'amélioration de l'éducation des filles ;
- Analyser les initiatives menées par les différents acteurs en faveur de l'éducation des filles ;
- Proposer des pistes de synergie des acteurs impliquées pour améliorer l'impact des actions mises en œuvre ;
- Développer un plan d'action budgétisé de 3 à 5 ans pour la mise en œuvre de la stratégie proposée.

La stratégie proposée devra inclure les filles déscolarisées et non scolarisées et proposer des actions qui s'appuient sur l'éducation non-formelle.

IV. Résultats attendus

A l'issue de cette prestation, le Consultant devra produire :

- une revue de littérature et note conceptuelle ;
- une stratégie nationale d'accélération de l'éducation des filles qui tient compte des filles non-scolarisées, déscolarisées et de l'éducation non-formelle;
- un plan d'action pluriannuel budgétisé pour la mise en œuvre de la stratégie.

| Activités | Livrables/Résultats attendus | Dates | Paiement |
|--|--|----------|----------|
| Recherche documentaire | Revue de littérature et note conceptuelle | 10 jours | 20% |
| Développement de la stratégie d'accélération de l'éducation des filles | Draft de document de stratégie d'accélération de l'éducation des filles | 15 jours | 30% |
| | Version finale du document de stratégie d'accélération de l'éducation des filles, intégrant les observations des parties prenantes | 10 jours | 20% |
| Préparation des détails de mise en œuvre de la stratégie | Plan d'actions pluriannuel budgétisé | 15 jours | 30% |

V. Formation académique/Expérience/Compétences

Le Consultant doit avoir le profil suivant :

- Avoir un diplôme universitaire de niveau Master ou équivalent dans le domaine des sciences de l'éducation, planification de l'éducation, économie, sociologie, anthropologie, développement, gestion de projet ou un domaine équivalent ;
- au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans l'analyse des systèmes éducatifs et la préparation des programmes et projets dans l'éducation, notamment l'éducation des filles ;
- Avoir une connaissance des problématiques de l'éducation, de scolarisation des filles et de discriminations basées sur le genre dans les pays en développement, plus particulièrement dans les pays d'Afrique ;

- solides compétences en communication et en rédaction en français ;
- capacité à travailler efficacement à distance.

VI. Conditions de travail

- A distance Au bureau

A la fin de sa mission, le/la consultant(e) devra présenter le plan d'action pluriannuel budgétisé aux responsables du Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique, et aux différentes parties prenantes du système éducatif national. Le/la consultant(e) devra disposer du matériel informatique nécessaire à la consultation. Le consultant devra réaliser 2 missions au Tchad, d'une semaine chacune : i) dont une mission après la rédaction de la note conceptuelle, pour consulter les parties prenantes sur les entraves à l'éducation des filles au Tchad et présenter les expériences positives existantes dans des pays comparables, et ii) une mission vers la fin de son contrat pour présenter la stratégie nationale d'éducation des filles au Tchad et le plan d'action pluriannuel budgétisé.

VII. Supervision

Le/la consultante sera sous la supervision directe du Chef de Section Education.

VIII. Soumission des offres techniques et financières

Les candidats seront invités à soumettre en ligne lors de leur application :

1. un CV récent ;
2. une offre technique présentant la compréhension de la mission ;
3. une offre financière qui doit être une offre de rémunération tout compris (honoraires, frais connexes, etc.).

Les candidats sont invités à soumettre leurs offres financières en dollars des Etats-Unis (USD) suivant le canevas ci-après :

| Description | Unité (jour/mois) | Quantité (jour/mois) | Prix Unitaire | Coût total (USD) |
|--|----------------------|-------------------------|------------------|---------------------|
| Honoraire journalier | | | | |
| Perdiem journalier | | | | |
| Forfait mensuel de communication et connexion internet (si applicable) | | | | |
| Billets d'avion en classe économique (le plus direct) | | | | |
| Frais de location de voiture (si applicable) | | | | |
| Autres (A préciser) | | | | |
| Total | | | | |

Les critères de sélection des candidats seront basés sur les qualifications, les compétences, l'expertise et l'expérience dans le domaine requis, et la qualité de l'offre technique et financière. Chaque dossier sera évalué d'abord sur ses mérites techniques, puis sur son coût.

L'offre technique sera notée sur 70 avec un seuil de passage de 50 points. L'offre financière est notée sur 30 et le maximum de points étant attribué à l'offre financière la plus basse des offres techniques qualifiées, les autres offres recevant une note inversement proportionnelle à l'offre financière la plus basse]). L'offre la mieux disante combinant les 2 notes sera retenue.

Réserves

L'UNICEF se réserve le droit de résilier le contrat et/ou de retenir tout ou partie du paiement si les règles et règlements concernant la confidentialité, l'éthique et les procédures de l'UNICEF et des partenaires ne sont pas respectés, si la performance n'est pas satisfaisante ou si les travaux/livrables sont incomplets, non livrés ou ne respectent pas les délais. Les livrables resteront la propriété de l'UNICEF.

Le/la Consultant/e doit respecter la confidentialité des informations traitées pendant la mission. Les documents et informations fournis ne doivent être utilisés que pour les tâches liées au présent contrat.

Cadre de Sauvegarde de l'enfance

Cette activité est-elle considérée comme un « rôle à risque élevé du point de vue de la sauvegarde de l'enfance ? »

Oui Non Si Oui, choisissez ci-dessous

Contact direct avec les enfants Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nombre d'heures/mois de contact interpersonnel direct avec les enfants, ou de travail à proximité immédiate et physique, sous la supervision limitée d'un membre du personnel plus expérimenté :

Accès aux données ayant trait aux enfants Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nombre d'heures/mois de manipulation ou de transmission d'informations personnelles identifiables d'enfants (nom, carte d'identité nationale, données de localisation, photos) :

Vous trouverez plus d'information sur [Child Safeguarding SharePoint](#) et [Child Safeguarding FAQs and Updates](#)

Remarques

Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de consultant individuel ne seront pas considérées comme des « membres du personnel » en vertu du Statut et du Règlement du personnel des Nations Unies et des politiques et procédures de l'UNICEF et n'auront pas droit aux avantages qui y sont prévus. Leurs conditions de service seront régies par leur contrat et les Conditions Générales des Contrats pour les Services des Consultants et des Entrepreneurs Individuels. Les consultants et les entrepreneurs individuels sont responsables de déterminer leurs obligations fiscales et du paiement de toutes les taxes et / ou droits, conformément aux lois locales ou autres lois applicables.

Cette consultation est-elle dans le Plan Annuel de Travail : Oui Non, justifier :

Pourquoi cette activité ne peut pas être effectuée par un membre du personnel ? Cette activité requiert une expérience internationale d'analyse des questions d'éducation des filles des filles, qui est très peu disponible parmi les membres du personnel. Elle requiert une grande disponibilité sur une certaine période.